



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° 320 - 6 octobre 2016

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

**Blog :** <http://marchemondialedesfemmesfrance.org/>

**Facebook :** [www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015](http://www.facebook.com/marchemondialedesfemmes2015)

---

### SOMMAIRE

- 1 - Pétition : Paris ne peut pas se passer des Bluets - Elu-es communistes-Front de Gauche de Paris
- 2 - MMF : Avortement en Pologne, le parlement vote contre, la mobilisation féministe paye ! - Page 2
- 3 - En Pologne, l'interdiction totale de l'avortement est rejetée en commission parlementaire - Le Monde - 5 octobre - Page 2
- 4 - « Lundi noir » de mobilisation en Pologne contre le projet de loi anti-avortement - Le Monde - 3 octobre - Page 3
- 5 - Pologne : manif, «lundi noir» et grève des femmes pour défendre le droit à l'IVG - Krystyna Janda - 2 octobre - Page 5
- 6 - Cambodge : Pour en finir avec les inégalités de genre - Peuples Solidaires - Page 6
- 7 - GPA, Les femmes sont des êtres humains, pas des "gestatrices" ni des "porteuses" - Ana-Luana Stoicea-Deram - Texte Collectif - Page 6
- 8 - Près de 100 000 viols chaque année : multiplication de "faits divers" ou réel problème de société? - 12 recommandations pour entendre les victimes et en finir avec l'impunité - HCE - Page 7
- 9 - Soutien à Mme Danièle Gaudry du Planning familial et à Mme Laurence Rossignol, ministre des Droits des Femmes poursuivies par la fondation Jérôme Lejeune pour diffamation - UFAL - Page 8
- 10 - Pétition : Pour un facebook non sexiste ! - Les Effronté-e-s - Page 9
- 11 - Genre : Le pape souffre avec le vent de la réaction - Les Effronté-e-s - Page 10
- 12 - Un clitoris géant surgit dans un champ près de Montpellier - Midi Libre - Page 11
- 13 - Conférence : « Droits sexuels et reproductifs, droits des femmes : Pour un socle européen des droits humains ! » - 10 octobre - Paris - Page 12
- 14 - Rappel : « Cris du silence, Écrits de vérité » Feuilles d'automne *des écrivain-es handicapé-es et des autres...* Samedi 15 octobre - Paris (Courrier MMF N° 317) - Page 12
- 15 - « Un regard féministe sur la « GPA » - Espace Simone de Beauvoir - Nantes - 18 octobre
- 16 - Ateliers d'autodéfense - L'Échappée - Lille - Page 13
- 17 - Performance : « El milagro » - Bagnolet - Samedi 8 octobre - Page 13
- 18 - Concert malouf avec Myrian Sultan - 15 octobre - Paris - Page 14

---

### MOBILISATIONS

- 1 - Pétition : Paris ne peut pas se passer des Bluets - Elu-es communistes-Front de Gauche de Paris

La Haute Autorité de Santé a rendu une décision de non-certification de la maternité des Bluets. La balle est maintenant dans le camp de l'ARS qui doit prendre sa décision sur l'avenir de l'établissement dans les mois à venir.

La fermeture de cette maternité serait une catastrophe pour les parisiennes et les parisiens. Une telle décision aurait des conséquences graves pour le personnel et les parents-usagers de cette maternité où plus de 3000 enfants naissent chaque année.

Ce qui est en jeu, c'est la présence et la qualité de l'offre de soins dans l'Est parisien. En quelques années, l'Est parisien a connu la fermeture de la maternité de l'hôpital St Antoine et les menaces autour de la maternité des Lilas qui doit son maintien à une large mobilisation.

Dans ce contexte, la fermeture des Bluets est inimaginable. Actuellement, il serait d'ailleurs impossible de reporter l'activité des Bluets vers d'autres établissements comme à Trousseau (12e) ou Tenon (20e). Les usines à bébés ne sont pas l'avenir des maternités.

Au cours de son histoire, la maternité des Bluets, fondée en 1947 par la CGT et où le docteur Lamaze a exercé, a été porteuse d'innovations dans la prise en charge médicale mais aussi sociale des usagers. Berceau de l'accouchement sans douleur, la polyclinique a développé au cours des années une diversité de services : un centre agréé de procréation médicale assistée, un service de gynécologie chirurgicale, un centre d'orthogénie, un centre de planification familiale et de dépistage des maladies sexuellement transmissibles, un centre de santé axé sur la femme et l'enfant, et récemment une maison de naissance expérimentale.

Nous en appelons à la responsabilité de chacun des acteurs dans ce dossier, et à la mobilisation des usagers parents, personnels et élu-e-s parisiens pour défendre l'avenir de la Maternité des Bluets.

Nous nous adressons à Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et à l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France (ARS) pour que la maternité des Bluets puisse continuer à exercer ses missions dans le respect de son histoire.

## INTERNATIONAL

### **2 - MMF : Avortement en Pologne, le parlement vote contre, la mobilisation féministe paye !**

Les mobilisations importantes, sans concession, des femmes polonaises ont permis aujourd'hui jeudi 6 octobre, le rejet au Parlement polonais du projet de loi contre l'avortement. Une victoire importante que nous ne boudons pas.

MAIS,

- N'oublions pas que la loi qui régit jusqu'ici l'avortement en Pologne est déjà très restrictive et réactionnaire ;
- N'oublions pas que d'autres pays en Europe n'ont pas non plus le droit à l'avortement libre ;
- N'oublions pas qu'en France, il devient difficile d'avorter dans les meilleurs délais, alors que de nombreux centres IVG ferment et que des mouvements pro-vie déversent leur contre-information ;
- N'oublions pas que les extrémismes réactionnaires de tout genre sont à l'œuvre sur notre continent et partout dans le monde pour restreindre les droits des femmes.

Aussi, la Marche Mondiale des Femmes France propose de réfléchir à une mobilisation européenne qui serait à la mesure de tous ces dangers de régression.

A notre dernière réunion avec les coordinations de la MMF en Europe, nous avons pris l'engagement d'aider à mobiliser au niveau européen pour une ou des actions communes, avec tous les pays, associations et organisations qui le désirent. Discutons-en !

La mobilisation continue pour le droit à l'avortement pour toutes sans restriction

Mon corps, mon droit, mon choix !

### **3 - En Pologne, l'interdiction totale de l'avortement est rejetée en commission parlementaire -**

Le Monde - 5 octobre

Deux jours après d'importantes manifestations, les conservateurs au pouvoir ont voté pour le rejet de la proposition de loi interdisant presque complètement l'IVG. C'est dans une atmosphère extrêmement tendue que la commission de la Justice et des Droits humains de la Chambre basse du Parlement polonais (Sejm) a rejeté, mercredi 5 octobre, la proposition de loi visant à interdire totalement l'avortement.

Le texte émane d'organisations militantes anti-avortement, soutenues par l'épiscopat. Déposée par le député de la majorité ultraconservatrice du PiS (Droit et Justice) Witold Czarnecki, la motion de rejet a été approuvée par quinze députés sur trente et un - un membre de la commission s'étant abstenu.

Le texte doit revenir jeudi en session plénière du Parlement. La Chambre basse pourra alors choisir de le rejeter définitivement ou de le renvoyer en commission. Le groupe parlementaire PiS a dit qu'il se réunirait jeudi matin pour se consulter sur le futur vote. Auparavant, la porte-parole du groupe, Beata Mazurek, avait déclaré que les votes sur ce sujet se feraient sans discipline partisane, « en fonction de la conscience de chaque député ».

Conscient de l'extrême sensibilité du sujet, qui a amplement mobilisé les femmes lors de manifestations lundi à travers le pays, Jaroslaw Kaczynski, le chef du PiS, le parti au pouvoir, a décidé de mettre le holà à une proposition de loi dont son parti n'était pas à l'origine, mais qui avait recueilli les signatures de près de 500 000 citoyens.

« Une leçon d'humilité » : « L'opposition ne tient pas à résoudre ce conflit ni à protéger le droit des femmes, mais à provoquer un scandale politique. Elle veut mettre en conflit le gouvernement avec les Polonais », a déclaré, à l'issue du vote Beata Mazurek. « Nous nous sommes prononcés de nombreuses fois contre la punition des femmes. »

La proposition de loi prévoyait des peines allant jusqu'à cinq ans de prison pour les femmes, les médecins ou toute personne participant à la procédure d'interruption volontaire de grossesse (IVG). Avant même le vote, le ministre de la science et de l'enseignement supérieur, Jaroslaw Gowin, avait déjà donné des signes sur la position du parti. « Je voudrais rassurer ceux qui craignent que l'avortement soit totalement interdit en Pologne. A coup sûr, le projet d'interdiction totale ne passera pas. A coup sûr, l'avortement ne sera pas interdit en cas de viol ou quand la vie ou la santé de la femme sont menacées », avait-il déclaré. La manifestation de lundi a « fait réfléchir » la majorité et lui a donné « une leçon d'humilité », avait-il ajouté.

Mercredi soir, les organisations féministes criaient victoire. « Lundi la "manifestation noire", mercredi, le projet est rejeté. Toutes ensemble, nous sommes fortes ! », a commenté, sur Twitter, la porte-parole du parti libéral Nowoczesna (Moderne), Kamila Gasiuk-Pihowicz, qui avait fait du sujet son cheval de bataille. Reste à savoir si la majorité conservatrice ne voudra pas donner certains gages aux organisations antiavortement et à l'Eglise, en interdisant par exemple l'IVG en cas de handicap constaté chez le fœtus.

#### **4 - « Lundi noir » de mobilisation en Pologne contre le projet de loi anti-avortement - Le Monde - 3 octobre**

Dans la rue, dans les transports en commun, c'est la couleur noire qui dominait ce lundi 3 octobre à Varsovie. Un « lundi noir » dans toute la Pologne - de la couleur des manifestantes - placé sous le signe de la grève des femmes. Elles sont venues par milliers, sous la pluie, manifester dans le centre-ville de Varsovie et devant le siège du parti au pouvoir, constituant une foule imposante. Beaucoup ont pris un jour de congé - la tradition de la grève étant peu développée en Pologne. En cause : un projet de loi à l'initiative des organisations « pro-vie », visant à interdire totalement l'avortement, même en cas de viol ou de grossesse menaçant la vie de la femme enceinte.

De nombreuses femmes ont aussi crié leur colère en silence, en se rendant en noir au travail ou à l'université, ou en boycottant leurs tâches quotidiennes. Le mouvement a été initié par l'actrice

Krystyna Janda, qui a appelé à une mobilisation «à l'islandaise», en référence à la grève des femmes en 1975 en Islande qui avait paralysé le pays. « Il se passe manifestement quelque chose dans la société polonaise, souligne la sociologue Mirosława Grabowska, présidente de l'institut de sondage CBOŚ. Malgré une faible tradition de manifestation de rue en Pologne, la mobilisation sur les réseaux sociaux et dans les médias a été sans précédent ». Les femmes polonaises ont également reçu le soutien de personnalités comme l'actrice Juliette Binoche, et plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées dimanche devant les ambassades polonaises de Bruxelles, Paris ou Berlin.

*Majorité divisée* : Depuis une semaine, le débat sur l'avortement a enflammé la société polonaise. Au point de faire bouger les lignes. Selon un sondage Ipsos publié lundi, 37 % des personnes interrogées se prononcent pour la libéralisation de la législation actuelle - déjà une des plus restrictives d'Europe - contre 47 % pour le maintien du statu quo et 11 % pour une plus grande restriction. « A en croire cette étude, le nombre de personnes en faveur de la libéralisation augmente sensiblement, commente M<sup>me</sup> Grabowska. C'est la preuve que le niveau d'émotion de ce débat est très fort. Reste à savoir si cette tendance sera durable. »

Actuellement, la loi polonaise autorise l'IVG dans trois cas seulement : en cas de viol ou d'inceste, de risques avérés pour la vie ou la santé de la femme enceinte, ou de graves pathologies constatées sur le fœtus. Selon une étude réalisée par CBOŚ en mai, 84 % des Polonais acceptent l'avortement quand la grossesse menace la vie de la femme enceinte, 74 % en cas de viol. En revanche, près de 80 % des interrogés se prononcent contre l'avortement en cas de situation matérielle difficile, ou simplement par volonté de ne pas avoir d'enfant.

Conscient qu'une majorité de citoyens reste attachée au statu quo, la majorité ultraconservatrice du PiS (Droit et justice), divisée sur la question, essaye de sortir de ce borborygme politique par la petite porte. Vendredi, le président du Sénat, Stanisław Karczewski, a annoncé que le parti prépare un nouveau projet de loi sur la question. S'il restreint encore davantage la législation existante, il s'éloigne également des postulats les plus radicaux des organisations « anti-choix ». Il s'agirait de supprimer une des trois « exceptions » existantes : autoriser l'avortement en cas de viol, d'inceste ou de risques avérés pour la vie ou la santé de la femme, mais l'interdire dans le cas de pathologies graves constatées chez l'embryon. Du point de vue des parlementaires conservateurs, il s'agirait de « protéger » les fœtus atteints de handicap. Un gage donné à l'aile droite du parti et à l'Eglise.

L'épiscopat s'est prononcé contre la pénalisation des femmes qui pratiquent l'avortement

S'il avait appelé, en avril, à une interdiction totale de l'avortement, l'épiscopat polonais s'est prononcé récemment contre la pénalisation des femmes qui pratiquent l'avortement, alors que le projet de loi d'initiative citoyenne prévoit des peines jusqu'à cinq ans de prison pour les femmes, les médecins, ou toute personne aidant dans la procédure d'IVG. Les organisations « pro-vie » ont organisé des contre-manifestations « blanches » à travers le pays et des appels à la prière.

Ce débat semble également faire évoluer les soutiens aux partis politiques. En une semaine, le parti au pouvoir a perdu trois points de cote de popularité, passant pour la première fois depuis les élections d'octobre 2015 sous la barre symbolique des 30 % (à 29 %), selon un sondage Ibris. La même semaine, le parti libéral Nowoczesna (Moderne), qui a fait de la contestation de la loi anti-avortement son principal étendard, a gagné 5 points, passant de 20 % à 25 % dans les intentions de vote.

Mercredi, le Parlement européen prévoit un débat sur le droit des femmes en Pologne, sans vote de résolution. « C'est un pas supplémentaire vers la compromission du Parlement européen », a commenté lundi à la radio RMF le ministre des affaires étrangères, Witold Waszczykowski. Interrogé sur la mobilisation des femmes, il a rétorqué « Qu'elles s'amusent ! », suscitant l'indignation de l'opposition. Le groupe parlementaire PiS a indiqué que le vote sur le nouveau projet de loi se fera sans discipline partisane, « selon la conscience de chaque député ».

## 5 - Pologne : manif, «lundi noir» et grève des femmes pour défendre le droit à l'IVG - Krystyna Janda - 2 octobre

Des milliers de Polonaises, de tous âges, ont décidé de débrayer dans le cadre de ce mouvement lancé après que le Parlement, dominé par les conservateurs de Droit et Justice (PiS), a décidé d'envoyer en commission un projet de loi bannissant totalement l'IVG dans le pays, à une exception près : si la vie de la femme enceinte est en danger immédiat.

Selon les propositions du comité Stop avortement, sous peine d'être punie, une femme violée devra mener sa grossesse à terme, tout comme une mineure enceinte après un acte de pédophilie ou encore une femme chez qui les médecins ont constaté une malformation grave du fœtus. Les propositions élaborées par Ordo Iuris, un think tank mis sur pied par des juristes pour défendre un ordre social basé sur les valeurs naturelles et la famille, prévoient jusqu'à cinq ans de prison pour les femmes et toute personne les ayant aidées à avorter.

«Nous sommes ici pour arrêter les fanatiques de droite» : Selon la loi actuelle, ce n'est pas la femme qui est punie pour une IVG illégale mais le médecin qui pratique l'intervention. L'avortement est autorisé en cas de risque pour la vie ou la santé de la mère, grave pathologie irréversible chez l'embryon et en cas de grossesse résultant d'un viol ou d'un inceste. A la même session, les députés du PiS, du mouvement antisystème Kukiz 15 et quelques députés de l'opposition ont décidé d'envoyer en commission une proposition de loi visant à limiter strictement la pratique de la fécondation in vitro. En revanche, ils ont rejeté d'emblée le projet d'une autre initiative citoyenne, Sauvons les femmes, demandant à libéraliser l'IVG. Ces votes ont fait déborder le vase. Près de 10 000 personnes, 5 000 selon la police, se sont réunis samedi devant le parlement polonais sous le mot d'ordre «Fini, les blagues !» à l'appel de Sauvons les femmes. «Les députés nous ont déclaré la guerre. A nous, à nos sœurs, nos mères, nos filles. Ils ont déclaré la guerre à toutes les femmes polonaises. Nous sommes ici pour leur dire "vous n'allez pas gagner cette guerre"», a lancé Agnieszka Dziemianowicz-Bak, responsable d'un nouveau parti de gauche, Razem, devant une foule de femmes, d'hommes, de tous les âges. Tous, comme elle, sont vêtus de noir. «Nous sommes ici pour arrêter les fanatiques de droite, pour dire qu'on ne permettra pas de nous imposer encore d'autres interdits.»

«On veut des médecins, pas des policiers» : Devant le Parlement, la foule scandait : «On veut des médecins et non des missionnaires», «Stop aux fanatiques au pouvoir». Sur les pancartes, on pouvait lire : «On a besoin de soins médicaux, non pas de ceux du Vatican», ou «On veut des médecins, pas des policiers». Certains ont apporté des cintres en métal, qu'on utilisait autrefois pour faire des avortements clandestins. «On nous dit qu'on ne doit pas traiter du sujet de l'avortement dans la rue. Mais où doit-on en parler ?» a lancé Barbara Nowacka, féministe et politique de gauche, à l'initiative du mouvement Sauvons les femmes.

«Dans quelques mois, je vous demanderai votre aide pour réunir plus d'un million de signatures. Elles seront destinées non plus à ceux qui nous méprisent mais à ceux qui vont nous écouter», a-t-elle ajouté, annonçant ainsi le lancement d'une collecte de signatures en faveur d'une initiative législative européenne assurant l'accès garanti à un avortement légal, à l'éducation sexuelle et à la contraception.

Les partisans d'un accès à l'avortement, même limité, chercheront de l'aide au Parlement européen, qui, déjà mercredi, à l'initiative du groupe Socialistes et démocrates, doit se pencher sur la situation des femmes en Pologne. De son côté, le PiS sait qu'il marche sur une corde raide. Ce parti - qui fait souvent référence aux valeurs chrétiennes et à l'Eglise catholique - est conscient que la bataille de l'avortement peut lui coûter cher. En effet, la majorité des Polonais se prononce pour le maintien de la loi actuelle, surnommée le «compromis abortif» ; et même l'épiscopat polonais, pourtant farouchement opposé à l'avortement, est défavorable à la pénalisation des femmes. Le

vice-président de la Diète, la chambre basse du parlement, Adam Bielan (PiS), a tenté d'apaiser les tensions : «Ce projet n'est pas un projet préparé par un parti politique mais par un groupe de citoyens. C'est sûr qu'il n'entrera pas en vigueur dans la forme proposée», a-t-il déclaré aux médias samedi. Reste à savoir ce que les députés en garderont.

## **6 - Cambodge : Pour en finir avec les inégalités de genre - Peuples Solidaires**

Le Cambodge a vu son PIB quasiment doubler entre 2007 et 2013, principalement grâce à la forte croissance de l'industrie de l'habillement. Cette industrie, qui représente 95% des exportations du pays et dégage des profits colossaux repose majoritairement sur le travail des femmes, qui en composent 90% de la main d'œuvre.

Pourtant, leur contribution est loin d'être reconnue et valorisée. Au contraire, l'écart salarial entre les hommes et les femmes a plus que doublé entre 2004 et 2009 au profit des hommes, selon une étude de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

De plus, comme le dénonce notre nouveau rapport « Le grand écart - Le coût des inégalités de genre au travail » : l'immense majorité des travailleuses de l'habillement est exploitée et réprimée au quotidien. Contraintes d'accepter des contrats de travail précaires, elles voient leurs droits fondamentaux régulièrement bafoués : conditions de travail éprouvantes, salaires de misère, répression syndicale, harcèlement ou encore menaces de non renouvellement du contrat des femmes enceintes.

Nous devons en finir avec les inégalités de genre et exiger des décideurs politiques et économiques qu'ils créent les conditions nécessaires pour que les femmes des pays en développement bénéficient enfin des mêmes opportunités et droits au travail que les hommes.

Les prochaines semaines et les prochains mois seront riches d'activités. En collaboration avec nos partenaires au Sud, nous nous mobiliserons pour faire progresser les droits des femmes au travail :

- en apportant un soutien direct aux organisations de femmes en Ouganda, en Tunisie, au Pakistan, au Bangladesh ou encore en Inde ;
- en informant le public et en mobilisant les citoyen.ne.s des pays du Nord et en menant un travail de plaidoyer en France et à l'international.

Pour mener ce combat avec nos partenaires, nous avons besoin de votre soutien ! C'est pourquoi nous vous invitons dès aujourd'hui à renforcer votre action par un don. Quel que soit son montant, votre don est essentiel et nous aidera à agir.

[https://soutenir.peuples-solidaires.org/b/mon-don?utm\\_campaign=AD102016](https://soutenir.peuples-solidaires.org/b/mon-don?utm_campaign=AD102016)

## **TEXTES**

### **7 - GPA, Les femmes sont des êtres humains, pas des "gestatrices" ni des "porteuses" - Ana-Luana Stoicea-Deram - Texte collectif**

Le 21 septembre, le Conseil de l'Europe examinera un rapport sur la gestation pour autrui (GPA). Son auteure y préconise de reconnaître et d'encadrer la GPA pour deux raisons principales. D'abord, parce qu'elle serait inéluctable: pratiquée dans plusieurs pays à travers le monde, elle est désormais trans-nationale. Ensuite, parce qu'on peut trouver des femmes qui veulent être mères porteuses -les femmes seraient en effet, par nature, généreuses et "altruistes". La rapporteure recommande par ailleurs de bannir la pratique commerciale, et d'encadrer ce qu'elle appelle la GPA familiale, amicale, altruiste.

Autrement dit, elle encourage les personnes qui cherchent une mère porteuse à se tourner vers leur entourage pour en dénicher une. Si quelques-unes des femmes sollicitées de la sorte ont pu accepter de le faire -telle femme a porté l'enfant de son fils, telle autre celui de sa fille, telle autre encore celui de sa mère-, il est peu probable que tous ceux et toutes celles qui chercheront une mère porteuse, en trouveront parmi leurs proches. On peut aisément imaginer les tensions

familiales, la pression qui s'exercera sur les femmes récalcitrantes et qui finira bien par les faire consentir à être altruistes... Pendant longtemps, on a considéré que les femmes se dévouaient à leurs familles et à leurs proches par charité et par esprit de sacrifice. On sait aujourd'hui qu'elles y étaient maintenues par une domination masculine qui les a longtemps empêchées d'avoir accès à leur propre argent, et d'exercer librement des activités professionnelles. Evoquer "l'altruisme" et la "générosité" innées des femmes, c'est s'aveugler devant les stratégies de pression et de pouvoir par lesquelles on s'assure de leur consentement. Par ailleurs, donner de l'espoir aux personnes qui veulent avoir recours à une mère porteuse, c'est aussi nourrir l'offre commerciale, qui prospère. Le Conseil de l'Europe se verra ainsi incité à réglementer l'exploitation consentie des femmes, leur transformation volontaire en corps gestationnels, pour le bonheur de leurs proches et de leurs ami.e.s.

Mais la gratuité de l'acte consenti par la mère porteuse ne veut pas dire oublier les profits de cette pratique qui rapporte des milliards. En effet, si altruisme il y a, ce sera celui de la "femme porteuse". En revanche, ce dont on ne parle pas, ce sont les énormes honoraires des avocats qui conseillent parents d'intention et femmes "gestatrices", des agences de recrutement, des cliniques et de tous les autres agents économiques qui tirent profit de "l'altruisme" des femmes.

Il faut rappeler que la rapporteure est une militante et une professionnelle de la GPA. Sénatrice en Belgique, elle y promeut une législation favorable à cette pratique. Médecin gynécologue, elle a accompagné des mères porteuses. Enfin, si dans son rapport elle parle de "GPA altruiste", elle collabore à titre professionnel avec une clinique indienne de GPA commerciale (la clinique Seeds of innocence ; en mars, la rapporteure déclarait à ce sujet: "J'ai accepté de collaborer avec cette clinique pour que les questions éthiques y soient de plus en plus prises en compte" La Libre Belgique, 13/03/16).

*Le conflit d'intérêts n'est-il pas évident ?* : Ce lien très clair entre GPA commerciale et GPA "altruiste" est d'ailleurs présent dans son rapport. La rapporteure recommande au Conseil de l'Europe d'admettre la GPA altruiste, et en même temps de "rapprocher les différentes juridictions dans la lignée des travaux menés au niveau mondial par la Conférence de La Haye de droit international privé» (La Libre Belgique, 13/03/16). Or, cette institution défend les intérêts des lobbys, ses rapports en vue d'établir une convention internationale pour la GPA s'appuient sur les points de vue des avocats conseils, des agences de maternités de substitution et des professionnels de santé - aucune association de défense des droits des femmes n'a été consultée, par exemple. En faisant admettre le principe d'une GPA dite altruiste, basée sur l'exploitation consentie des femmes, le rapport qu'examinera le Conseil de l'Europe proposera donc de suivre la future convention internationale que rédigera la Conférence de la Haye, et qui organisera la perpétuation de l'exploitation commerciale de femmes que l'on désigne désormais comme "porteuses", ou "gestatrices". Mais les êtres humains ne sont pas des outils ou des instruments; on ne doit pas pouvoir les réduire à une fonction.

Le Conseil de l'Europe est garant du respect des droits humains. Espérons qu'il continuera à considérer les femmes comme des êtres humains, et non pas comme des "gestatrices" ou des "porteuses".

*CollectifCORP, Jocelyne Fildard - Coordination Lesbienne en France, Nora Tenenbaum - CADAC.*

**8 - Près de 100 000 viols chaque année : une multiplication de "faits divers" ou un réel problème de société ? - 12 recommandations pour entendre les victimes et en finir avec l'impunité - HCE**

Le 5 octobre, le Haut Conseil à l'Egalité a publié et remis à la Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes et à la Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale, son Avis pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres

agressions sexuelles.

Le viol - agression sexuelle avec pénétration - est un phénomène massif, et pourtant encore peu dénoncé et peu condamné : parmi les dizaines de milliers de victimes, environ 1 sur 10 porte plainte, et seule 1 plainte sur 10 aboutira à une condamnation. Le viol est un crime sexiste : la quasi-totalité des agresseurs sont des hommes quand l'immense majorité des victimes sont des femmes et des enfants. Enfin, le viol est une arme de destruction des femmes comme en témoignent les conséquences nombreuses qu'il génère chez ses victimes, tant physiques que psychiques.

Cinq raisons principales expliquent cette réalité inacceptable : une tolérance sociale qui peut valoriser la « culture des violeurs » et laisse peser la responsabilité sur les victimes ; une écoute insuffisante des femmes ou enfants victimes, notamment parce que les professionnel.les ne sont pas assez formé.es pour les accueillir, les protéger et les accompagner de manière adaptée ; des défaillances dans le recueil et la préservation des preuves conduisant à ce que de nombreuses affaires soient classées sans suite ; des délais de prescription inadaptés aux violences sexuelles et aux conséquences du choc post-traumatique qui peuvent souvent retarder longuement la révélation des faits ; la minimisation du viol du fait de sa fréquente « correctionnalisation » (le viol, un crime, est déqualifié en délit).

Les membres du Haut Conseil à l'Egalité appellent à se mobiliser à tous les niveaux pour changer la donne. Des recommandations opérationnelles à court terme ainsi que des propositions d'actions concrètes s'adressent aux pouvoirs publics, aux professionnel.les en contact avec les victimes, aux journalistes comme aux victimes et à leurs proches. L'Avis du HCE et ses recommandations s'articulent autour de cinq leviers essentiels : la sensibilisation de la société ; la formation des professionnel.les ; l'accueil, la protection et l'accompagnement des victimes ; le traitement judiciaire ; l'éducation et la protection des jeunes.

Parmi les 12 recommandations formulées par l'institution consultative indépendante, une forte attention est portée à la question de la prévention par le biais d'une 1<sup>ère</sup> campagne gouvernementale de sensibilisation consacrée au viol, ou encore à la mise en œuvre effective à l'école de l'éducation à la sexualité. Par ailleurs, considérant que parmi les victimes de viols et de tentatives de viol, 59% l'ont été pour la 1<sup>ère</sup> fois avant leurs 18 ans, et qu'en l'état actuel du droit les juges doivent avoir à caractériser le défaut de consentement y compris chez les enfants, le HCE recommande, à l'instar de ce qui existe dans nombre de pays voisins, l'instauration d'un seuil d'âge - 13 ans - en dessous duquel les mineur.es sont présumé.es ne pas avoir consenti à un acte sexuel avec une personne majeure. Pour les mineur.es de 13 à 18 ans le droit actuel continuerait de s'appliquer.

Enfin, des expériences probantes en France et à l'étranger montrent que lorsque l'accueil et la prise en charge d'urgence des victimes de viols sont adaptés, les taux de plainte sont multipliés par trois. En conséquence, le HCE recommande de faciliter le parcours des victimes (prise en charge sans dépôt de plainte préalable ; professionnel.le.s coordonné.es et formé.es ; meilleure conservation des preuves ; remboursement des soins médicaux, notamment psychologiques ; accès au droit à l'indemnisation...).

## **9 - Soutien à Mme Danièle Gaudry du Planning familial et à Mme Laurence Rossignol, ministre des Droits des Femmes poursuivies par la fondation Jérôme Lejeune pour diffamation - UFAL**

L'UFAL apporte son soutien à Mme Danièle Gaudry du Planning familial et à Mme Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes après que la fondation Jérôme-Lejeune, lobby « pro-life » bien connu, a annoncé vouloir les poursuivre en justice pour «diffamation». Elles avaient dénoncé la distribution de livrets de propagande contre l'IVG, le droit de mourir dans la dignité, etc. aux élèves d'établissements scolaires privés sous contrat, ce qu'a fait également l'UFAL.

La manœuvre de la fondation est simple : se soustraire au débat et le déporter sur le terrain judiciaire en utilisant ses moyens importants issus de dons partiellement défiscalisés (ce qui revient à une subvention de l'État, qui se prive de recettes).

La fondation Jérôme Lejeune reproche à Danièle Gaudry d'avoir évoqué les « contrevérités scientifiques » du livret. N'en relevons que deux uniquement et le problème est réglé :

- Un « bébé » est un enfant en bas âge, donc c'est une « contrevérité » que d'écrire qu'au 75<sup>e</sup> jour de grossesse « Le bébé bouge ses mains et ses pieds. Son sexe peut être connu. » (page 6) puisqu'il s'agit alors d'un fœtus ;

- Lors des échographies de suivi de grossesse, c'est l'épaisseur de la « clarté nucale » qui est mesurée et non l'« épaisseur de la nuque » (page 22). Comment « les experts français et internationaux : médecin, chercheur, juriste, bioéthicien, philosophe » ont-ils pu laisser passer cela ?

La différence entre l'information et la propagande se situe dans l'intention d'influencer celui à qui elle s'adresse (on parle ainsi de propagande dans le code électoral sans que cela ait rien de péjoratif). N'est-ce pas l'objet des actions menées pour « Faire émerger une culture respectueuse de la vie » ?

Si la fondation Jérôme Lejeune se sent diffamée par cela, elle devra donc démontrer devant la justice qu'elle dépense tant de moyens sans chercher à influencer ceux qu'elle touche. Nous lui souhaitons bon courage.

Jean-Marie Le Mené, président de la fondation Jérôme Lejeune, osait écrire à propos du Planning familial le 16 décembre 2015 « Dès lors, le financement public, direct ou par déduction fiscale, de l'IVG hors délai s'apparente fort à un détournement de fonds publics ».

Nous posons donc aujourd'hui la question : le financement public par déductions fiscales de la fondation Jérôme Lejeune pour diffuser des manuels sans rapport directs avec son objet statutaire et pour tenter de bâillonner la liberté d'expression au travers d'actions en justice s'apparente-t-il à un détournement de fonds publics ?

## **10 - Pétition : Pour un facebook non sexiste ! - Les Effronté-e-s**

Nous, utilisatrices-eurs ou cybermilitant-es, sommes quotidiennement témoins et victimes de la violence décomplexée qui sévit sur la toile, y compris sur Facebook, le réseau social le plus populaire. Insultes sexistes et racistes, harcèlements, communautés entières qui organisent de véritables vendettas, Messages Privés violents, statuts publics - avec photos de profils d'utilisatrices - qui appellent au viol ou au harcèlement, etc...

Sans relâche, nous nous mobilisons et nous signalons pour nous défendre, défendre des utilisatrices anonymes mais aussi dénoncer les contenus violents et sexistes. Mais la réponse à ces signalements est en dessous de tout. Les premières alertes reçoivent, en général, un message automatique finissant par : « Nous avons examiné la Page que vous avez signalée pour \*\*\* et avons déterminé qu'elle n'allait pas à l'encontre de nos Standards de la communauté. ». Ce n'est qu'avec des signalements de masse que nous obtenons, parfois, gain de cause. Pourtant, il est bien précisé que « Facebook supprime tout discours incitant à la haine, ce qui comprend tout contenu qui attaque directement des personnes en raison de : leur race ; leur ethnicité ; leur origine nationale ; leur religion ; leur orientation sexuelle ; leur sexe ou leur identité sexuelle ; leur infirmité ou leur état de santé. ».

À côté de cela, nos détracteurs en appellent aux signalements pour se venger et parviennent, étonnamment vite, à faire supprimer des contenus ou à bloquer comptes et pages Facebook alors que les publications qu'ils signalent ne vont pas à l'encontre des standards de la communauté tel que décrits dans la charte. Et nous restons sans recours face à ces accès de modération abusifs.

*Que demandons nous à Facebook ?* : Aujourd'hui nous sommes en colère ! Nous réclamons justice et équité ! Facebook est-il un média égalitaire ou assume-t-il une politique de modération discriminatoire ? Modération qui n'est pas seulement à décrier vis-à-vis du sexisme. Les appels à la haine y fleurissent (racisme décomplexé, pédocriminalité, vidéos d'appel au djihad, pages fascistes identitaires...). Les signalements restent souvent lettre morte. Il faut que ça change !

Nous interpellons la direction de Facebook France pour que des mesures soient prises : La transparence sur les procédures d'examen des signalements.

- La formation obligatoire des modératrices et modérateurs (si possible à parité) du réseau social afin d'apprendre à identifier les contenus discriminatoires (interdits par la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008) et les contenus incitant à la haine ;

- La mise en place de recours efficaces et rapides suite aux décisions de modération ;

- La création d'une cellule apte à alerter et à collaborer avec la police nationale pour endiguer les phénomènes de cyberharcèlement ;

- La mise en place d'un numéro national non surtaxé d'aide aux victimes. Ainsi que des interlocutrices-eurs facilement joignables ;

- Que les tétons féminins soient traités comme les tétons masculins et ne soient plus censurés.

*YES, Facebook can !* : Le saviez-vous : Facebook a mis en place un numéro d'appel aux États-Unis. Pourquoi pas en France ? Début 2016, Facebook a vu son bénéfice net tripler à 1,5 milliard de dollars et son chiffre d'affaires s'est envolé ! Les moyens sont là et nous invitons la société à en allouer une partie dans la protection des utilisatrices et des utilisateurs ! Il est grand temps de passer à une modération juste et efficace !

<https://www.change.org/p/facebook-france-pour-un-facebook-non-sexiste>

## **11 - Genre : Le pape souffre avec le vent de la réaction - Les Effronté-e-s**

Bon avec les migrants, empathique avec les pauvres, généreux avec les lépreux, anticapitaliste et écolo... tant que les femmes sont des esclaves ! Voici ce qu'est l'iconoclaste Pape François.

Elles, peuvent être stéréotypées, caricaturées, obéir à des injonctions absurdes, subir une éducation sexiste, affronter les injustices, le souverain Pontife n'y trouve rien à redire.

En quoi est-ce scandaleux d'expliquer ce qu'est la construction de l'identité sexuelle à partir de facteurs non biologiques ? OUI, nous vivons dans des sociétés où l'on apprend aux filles et aux garçons à ne pas avoir les mêmes ambitions, les mêmes aptitudes ou les mêmes goûts selon si nos rayons de jouets, par exemple, leur réservent des duels avec les dragons ou des dinettes rose bonbon. Les stéréotypes de genre façonnent nos comportements et notre rapport au monde dès le plus jeune âge car les enfants apprennent très tôt ce que signifie être un garçon ou une fille via une myriade d'activités, de paroles, de règles, de symbolisations, d'encouragements, de découragements, de suggestions, un processus de socialisation qui aboutit à des inégalités du fait de ses archaïsmes. Si l'on doit accuser des manuels dangereux et blâmables en ce moment, ce serait plutôt ceux des catholiques intégristes qui criminalisent le droit à l'avortement dans nos lycées privés. Ce sont eux qui se rendent coupable de "sournois endoctrinements" !

Par ailleurs, nous sommes persuadées, pour citer la fameuse anecdote du bon père de famille horrifié que son fils déclare à table vouloir devenir une fille, que si sa fille avait dit : "Plus tard j'aimerais être un garçon", cela aurait fait rire tous les convives. Mais qu'un garçon s'avilisse à dire qu'il voudrait devenir une fille !! Il faut que le pape himself s'en mêle dans tous les médias !

Ne reculant devant aucune outrance, le Pape a aussi déclaré sans ciller, en janvier : « Ils colonisent les peuples avec des idées qui cherchent à changer les mentalités et les structures (...) Mais il n'y a rien de nouveau. Cela a été fait par les dictatures du siècle dernier », faisant référence aux Jeunesses hitlériennes. Rien que ça.

*Ce sont eux les colonisateurs idéologiques* : Ce sont les religions qui se rendent coupables de

"colonisation idéologique" qui change "les mentalités" partout dans le monde pour convaincre qu'il y a un au-delà qui attend les mortels et qu'il faut avoir tels comportements ou telles valeurs pour mériter sa place au soleil du Paradis. Ce sont les religions qui ont recours à la propagande, au chantage, à la menace, à la culpabilisation, à la répression et à l'endoctrinement via les programmes scolaires dans les pays non laïques ou dans les établissements privés. Ce sont les religions qui entraînent les enfants dès le plus jeune âge dans leurs églises pour leur raconter des histoires à dormir debout.

Le timing n'est évidemment pas choisi au hasard. Par cette virulente sortie médiatique, le Pape revigore et donne du cœur aux militants de la Manif Pour Tous, de Civitas, des vigigenders et autres hurluberlus qui manifesteront le 16 octobre en France contre le "gender" et "les menaces sur la liberté éducative et sur la liberté scolaire" entre autres. Quoi de mieux qu'une bénédiction papale pour aider à rameuter ?

*Qu'est-ce que le genre* : Le mouvement féministe est à la fois un mouvement militant, portant quotidiennement la lutte contre les violences et les discriminations envers les femmes, et un mouvement intellectuel qui réfléchit sur les raisons de la condition des femmes comme sujets opprimés, analysant les rapports sociaux de sexe et les facteurs qui déterminent la subordination sociale des femmes. De ces recherches est né le concept de « genre », aujourd'hui largement usité dans le langage des institutions, des instances internationales, de l'ONU, des ONG, du monde scientifique, de la sociologie, de la philosophie ou encore de l'anthropologie. Cette notion permet tout simplement de distinguer le sexe biologique et le sexe construit socialement via des codes culturels (vestimentaires, comportementaux), des injonctions (être jolie / être fort), afin de démasquer ce qui relève d'une différence sociale établie dans un rapport de domination et d'identifier les causes de la hiérarchisation entre les sexes.

En tant que défenseur-es des droits des femmes et que femmes pour la plupart d'entre nous, les effronté-e-s savent, en France, en Espagne et en Pologne où l'église a pesé pour revenir sur le droit à l'avortement, pourquoi nous combattons les conservatismes religieux jusqu'au bout, pourquoi nous ne chanterons jamais leurs louanges.

## **12 - Un clitoris géant surgit dans un champ près de Montpellier - Midi Libre**

Voilà une drôle d'initiative qui ne passe pas inaperçue. Un crop clitoris, de 120 m de long, a fait son apparition dans un champ près du lycée de la Pierre-Rouge à Montferrier-sur-Lez. Ce terme fait référence aux crops circles, vastes dessins réalisés dans les champs. Deux sexologues montpelliérains, spécialistes du plaisir féminin, ont eu cette idée pour offrir une plus grande visibilité au clitoris.

"Le clitoris n'a toujours pas de visibilité dans les manuels scolaires de S.V.T (Sciences de la Vie et de la Terre). Soit le clitoris y est tout simplement absent, soit il est juste nommé sans référence à sa fonction d'organe du plaisir féminin. L'enseignement reste focalisé sur les organes reproducteurs de la femme. Notre Crop Clitoris jouxte un campus scolaire, une promiscuité qui tombe à pic !" expliquent Marie-Noëlle Lanuit et Jean-Claude Piquard.

*Le plaisir féminin, toujours tabou* : Selon les deux spécialistes en sexologie, le clitoris est à peine enseigné. "Le plaisir féminin reste tabou dans le monde médical. Seul le plaisir vaginal est enseigné où le clitoris jouerait un rôle secondaire, avec des arguments qui sont souvent incompatibles avec les données anatomiques", plaignent-ils. "On ne peut plus laisser dire que les petites filles n'ont "rien" ni que le plaisir féminin est un "mystère". Il est grand temps de savoir que le clitoris est le seul organe uniquement dédié au plaisir sexuel féminin et non son cerveau ou son vagin."

Les deux sexologues appellent les femmes à venir habillées en rouge pour représenter les terminaisons nerveuses de l'extrémité du gland, la seule partie sensible du clitoris, dimanche 9

octobre à 11 h (date et heure à confirmer selon de la météo). Des photos aériennes seront réalisées grâce à un drone.

*Rendez-vous au parking du Campus Saint-Joseph Pierre Rouge, 600 avenue du Campus Acropoles, à Montferrier sur Lez.*

## DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES

### 13 - Conférence : « Droits sexuels et reproductifs, droits des femmes : Pour un socle européen des droits humains ! » - 10 octobre - Paris

Catherine Coutelle, Députée de la Vienne, Présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, En collaboration avec le Mouvement Français pour le Planning Familial, vous invite à la conférence : « Droits sexuels et reproductifs, droits des femmes : Pour un socle européen des droits humains ! »

En présence de :

- Mme Catherine Coutelle, Députée de la Vienne et Présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale ;
- Prof. David Paternotte, Université Libre de Bruxelles ;
- M. Neil Datta, secrétaire du Forum Parlementaire Européen ;
- Mme Julie Pernet, chargée de mission, Fédération Humaniste Européenne ;
- Mme Véronique Sehier, co-présidente du Mouvement Français pour le Planning Familial

*Le 10 octobre 2016, à 17h30, Assemblée nationale - Salle Colbert, 126 rue de l'Université, 75007 Paris. Pour vous inscrire, merci de compléter impérativement [ce formulaire en ligne](#) avant le 4 octobre.*

### 14 - Rappel : « Cris du silence, Écrits de vérité » Feuilles d'automne des écrivain-es handicapé-es et des autres... Samedi 15 octobre - Paris (Courrier MMF N° 317)

Les Feuilles d'automne arrivent à grands pas. Jeanne Cordelier nous fait l'immense plaisir d'être la marraine de cet événement. Michelle Perrot et Marie-France Hirigoyen interviendront pour une ouverture à deux voix. En présence de Laurence Rossignol, Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, qui ouvrira la journée avec Maudy Piot, présidente de Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir. Découvrez le programme de la journée et n'oubliez pas de vous inscrire pour participer.

*Pour s'inscrire : [http://www.webquest.fr/?m=18213\\_inscription-feuilles-d-automne---15-octobre-2016](http://www.webquest.fr/?m=18213_inscription-feuilles-d-automne---15-octobre-2016)*

### 15 - « Un regard féministe sur la « GPA » - Espace Simone de Beauvoir - Nantes - 18 octobre

En France, certaines notions liées à la maternité soulèvent de nombreuses interrogations. Ainsi, la PMA et la GPA occasionnent actuellement des débats contrastés, plus encore depuis la mise en place du mariage pour tous.

La procréation médicalement assistée (PMA) : Ensemble de pratiques dans lesquelles la médecine intervient pour permettre à un couple infertile d'avoir un enfant. A ce jour dans la législation française, seuls les couples hétérosexuels ont cette possibilité. Les célibataires et les homosexuelles en sont exclus.

Cependant, les couples de femmes ne pouvant bénéficier des techniques de PMA en France sont nombreux à se rendre dans les pays frontaliers où les conditions d'accès à la PMA sont plus souples. Le Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes se prononce à présent pour l'ouverture de la PMA à toutes les femmes, sans discrimination.

La gestation pour autrui (GPA) : Méthode particulière d'assistance médicale à la procréation, qui consiste à faire porter par une femme un enfant conçu à partir d'embryons fournis par un couple. Aujourd'hui, la GPA est interdite en France mais elle se pratique chaque année par des couples

français dans les pays où la législation le permet. Une estimation indique qu'environ 2 000 enfants issus de GPA à l'étranger vivraient en France, en général avec une nationalité étrangère. Pour ces enfants, l'obtention de la nationalité française demeure un parcours long, compliqué et dont l'issue est incertaine.

L'Espace Simone de Beauvoir souhaite s'interroger et se positionner quant à la législation actuelle sur la PMA et la GPA : Serai-elles de nouvelles libertés à conquérir ? A contrario, la PMA doit-elle continuer à être exclusivement proposée à des couples hétérosexuels ? La GPA peut-elle s'apparenter à un esclavagisme moderne des femmes ?

Pour tenter de répondre à ces questions qui s'articulent autour de notions complexes, notamment juridiques, législatives et éthiques, l'Espace Simone de Beauvoir va consacrer plusieurs temps de réflexion à ces deux sujets.

*Mardi 18 octobre 2016, à 18h30, à l'Espace Simone de Beauvoir. 15 quai Ernest Renaud 44100 Nantes*

## **16 - Ateliers d'autodéfense - L'Échappée - Lille**

L'Échappée, service d'aide aux victimes de viol et d'agression sexuelle vous informe qu'il reste encore quelques places pour les ateliers d'autodéfense gratuits et ouverts à TOUTES les femmes, qui auront lieu d'octobre à décembre 2016. Ces ateliers seront réalisés en trois cycles indépendants de quatre séances de 3h chacune, en matinée de 9h30 à 12h30.

Pourquoi pratiquer et/ou essayer l'auto-défense ? :

- Valoriser le bien-être et l'estime de soi par la pratique d'une activité physique et la réappropriation de son corps ;
- Apprendre à faire face aux agressions psychologiques, verbales et physiques ;
- Poser ses limites et échanger les savoirs et expériences ;
- Favoriser l'expression des émotions dans un cadre sécurisé et un accompagnement par des professionnelles ;
- S'approprier les dispositifs de soins adaptés aux conséquences spécifiques des violences sur la santé.

L'ensemble de ces ateliers seront assurés par une animatrice et formatrice en autodéfense de l'association **Garance** de Bruxelles.

1er Cycle: les mardis 11 octobre, 18 octobre, 8 novembre et 15 novembre ;

2ème Cycle: les mercredis 12 octobre, 19 octobre, 9 novembre et 16 novembre ;

3ème cycle : les mercredis 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre et 14 décembre.

*Le premier cycle se déroulera dans les locaux du "J'en suis, J'y reste", au 19 rue de Condé à Lille.*

*Le second et le troisième dans le local "Chez Violette", au 19 place Vanhoenacker à Lille. Ces deux locaux se trouvent dans le quartier de Moulins et sont proches de la station de métro "Porte d'Arras".*

Inscriptions par mail à [autodefense@lechappee-lille.fr](mailto:autodefense@lechappee-lille.fr) ou par téléphone au **06.30.89.27.33**

## **CINÉMA, THÉÂTRE, LIVRES, TÉLÉ...**

### **17 - Performance : « El milagro » - Bagnolet - Samedi 8 octobre**

La performance "El milagro": voir et entendre le parcours de deux femmes engagées, Marta Salcedo, une ancienne migrante en France, retournée chez les siens sur les flancs de la Cordillère Centrale de Colombie, qui se bat pour la préservation de l'environnement et pour la dignité des femmes, et Maria Roa, employée domestique afrodescendante à l'initiative du premier syndicat de femmes domestiques noires à Medellin.

Qu'elles soient colombiennes, françaises ou d'ailleurs, les femmes luttent et s'engagent. Nous avons

voulu faire entendre leurs voix.

Entrée libre-- Soyez les bienvenues!

Samedi 8 octobre - 18h, Médiathèque de Bagnolet, 1 rue Marceau 93170 Bagnolet

### **18 - Concert malouf avec Myriam Sultan - 15 octobre - Paris**

En plus d'avoir une voix exceptionnelle et d'être une vraie artiste de scène, Myriam Soltane est aussi auteure et compositeur de la plupart des chansons qu'elle interprète. Elle possède cette grâce rare et cette tessiture particulière aux grandes voix de la chanson arabe telles que Oum Kaltoum, Ismahane, Fayrouz et Warda El Djazairia ; mais aussi de la chanson algérienne avec Fadila Dziriya dans le Hawzi et Simone Tamar dans le Malouf. Myriam Soltane propose une interprétation dynamique et originale. Elle chante le Malouf comme elle aurait aimé l'entendre : plus rythmé, plus joyeux et festif. De la nouba classique, elle met en évidence les passages les plus dansants avec des compositions et des arrangements modernes. Elle mêle aujourd'hui avec justesse la musique Malouf traditionnelle et des sonorités contemporaines.

C'est sa rencontre avec l'un des maîtres actuels du Malouf de la nouvelle génération constantinoise, Abdel Hakim Bouziz, qui, touché par sa voix, l'a encouragé à réaliser cet album Malouf à Constantine. Dans cet opus, c'est vers ses racines qu'elle revient pour célébrer le Malouf. Elle rend hommage à sa ville natale à travers le titre « Constantine » ; et sa mère avec « Lahbibia » toujours sur des arrangements modernes afin que ce patrimoine puisse voyager à travers la méditerranée. Myriam Soltane a introduit de nouveaux rythmes dans cet album en ajoutant la boîte à rythme, le piano, le clavier et la basse à l'orchestre traditionnel composé de violon, nay, djawak, derbouka, tar et guitare flamenco. Elle a apporté un nouveau souffle au Malouf, de l'oxygène pour que cette musique continue de respirer, à vivre, à voyager à travers les temps et les lieux, à la rendre plus accessible, plus ouverte , plus moderne , plus universelle. Comme les ponts suspendus de Constantine, elle a voulu à travers cet

15 octobre, 20h30, Centre culturel Algérien, 171 rue de la Croix Nivert, 75015 Paris, métro Boucicault.

---

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;

Tel : 06 80 63 95 25, mail : [marchfem@rezisti.org](mailto:marchfem@rezisti.org) ; site : <http://marchmondialesdesfemmesfrance.org/>